

Convention de soutien conjoint pour les « compagnies à rayonnement suprarégional et international »

Période 2009-2011

entre

La République et canton de Genève (ci-après le Canton)

représenté par

Monsieur Charles Beer

Conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique

La Ville de Genève

représentée par

Monsieur Patrice Mugny

Conseiller administratif chargé du Département de la culture

La Commune de Meyrin

représentée par

Madame Monique Boget

Conseillère administrative chargée de la culture

La Fondation Pro Helvetia (ci-après Pro Helvetia)

représentée par

Monsieur Pius Knüsel, Directeur

Monsieur Andrew Holland, Chef de la division danse

L'association Compagnie Alias (ci-après la Compagnie Alias)

représentée par

Monsieur Guilherme Botelho, Chorégraphe

Madame Laura Gamboni, Présidente de l'association

Préambule

La Fondation Pro Helvetia, les Cantons et les Villes de Suisse,

considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutiens aux créations d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces œuvres,

s'engagent à développer un principe de *convention de soutien conjoint* au bénéfice de compagnies de danse de notre pays.

L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des quatre instances subventionnantes à l'égard des compagnies bénéficiaires. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer une meilleure coordination des moyens investis.

Les compagnies partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme et favorisent le travail de

recherche et d'expérimentation. Les compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, la Fondation Pro Helvetia intervient à titre subsidiaire aux soutiens apportés par le Canton et la Ville concernés. Elle apporte un soutien renforcé aux représentations des compagnies considérées, en dehors de leurs frontières linguistiques et à l'étranger.

Vu

La loi Fédérale concernant la fondation Pro Helvetia (RS 447),
La loi sur l'administration des communes (B6 05),
La loi sur l'accès et l'encouragement à la culture (C3 05),
La loi sur les indemnités et les aides financières (D1 11),
Les statuts de l'association Compagnie Alias,

Vu

Le projet commun de la Ville de Genève, de la Commune de Meyrin, du Canton et de Pro Helvetia visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement,

Vu

Que la Compagnie Alias répond aux conditions suivantes :

- une production régulière de spectacles,
- l'organisation régulière de tournées en Suisse et à l'étranger,
- une structure d'organisation permanente,
- un travail de création artistique de qualité, novateur, reconnu par la profession et le public,

La Ville de Genève, la Commune de Meyrin, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie Alias conviennent de ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention règle :

- a) le soutien de la Ville de Genève, de la Commune de Meyrin, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie Alias pour promouvoir son développement artistique, favoriser son rayonnement et sa notoriété en Suisse et à l'étranger,
- b) les engagements de la Compagnie Alias pendant la durée de validité de la convention.

Article 2 - Engagements financiers du Canton, de la Ville de Genève et de la Commune de Meyrin

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de 160'000 francs. Ce montant est alloué pour la création et pour la sensibilisation des jeunes à la danse contemporaine. Il sera versé en deux tranches, aux mois de janvier et juillet de chaque année.

La Ville de Genève s'engage à verser une subvention annuelle de 190'000 francs. Ce montant sera versé en deux tranches : trois quarts de la somme au mois de janvier et un quart en juillet, après remise des comptes de l'année précédente.

La Commune de Meyrin s'engage à verser en une fois, en janvier, une subvention annuelle de 40'000 francs.

Ces montants seront versés sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Grand Conseil et par le Conseil municipal de la Ville de Genève et de la Commune de Meyrin, et sous réserve d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

La Compagnie Alias est le bénéficiaire direct de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

Article 3 - Engagements financiers de Pro Helvetia

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie Alias dans d'autres régions linguistiques en Suisse et à l'étranger par une contribution annuelle de 90'000 francs pour les frais de tournées ainsi que les frais de fonctionnement liés aux tournées. Ce montant sera versé à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année.

Lors de tournées dans d'autres régions linguistiques en Suisse, la contribution de Pro Helvetia couvre les frais de voyage, de transport et d'hébergement, ainsi que les per diems.

En outre, la Compagnie Alias a la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires de Pro Helvetia dans des cas particuliers, tels que par exemple les tournées dans les régions où se trouvent les bureaux de liaison de la Fondation.

Les montants de Pro Helvetia sont versés à la condition que les crédits budgétaires soient libérés par le Parlement fédéral et que les moyens financiers prévus pour la danse ne subissent pas de diminution pendant la durée de validité du contrat.

Article 4 - Subventions en nature

Les collectivités publiques peuvent faire bénéficier la Compagnie Alias de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc.

La valeur de tout apport en nature qui serait accordé ponctuellement est indiquée par les collectivités publiques à la Compagnie Alias et doit figurer dans ses comptes.

Article 5 - Projet artistique de la compagnie Alias

Le projet artistique de la compagnie Alias est décrit dans le dossier figurant en annexe 3. Il comprend le plan financier triennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs.

Article 6 - Engagements de la compagnie Alias

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie Alias s'engage à créer au moins deux œuvres chorégraphiques qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie Alias s'engage à continuer son travail de sensibilisation des jeunes à la danse contemporaine, notamment avec les écoles genevoises et durant au minimum 15 heures par an sur le territoire meyrinois.

Par ailleurs, elle s'efforcera de se produire à dix-huit reprises en au moins dix endroits différents dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention.

Article 7 - Locaux

La recherche de locaux pour la Compagnie Alias sera inscrite par les collectivités publiques dans la liste des objets à traiter dans le cadre du Groupe de concertation culturelle.

Article 8 - Autres sources de financement

La Compagnie Alias s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionnantes.

La Compagnie Alias s'engage à assurer le financement de la part du budget non couverte par la convention avec les cachets, fonds de coproduction ainsi que les contributions d'autres institutions (fondations, sponsors, etc.).

Article 9 - Traitement des bénéficiaires et des pertes

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel établi conformément à l'article 10 est réparti entre la Ville de Genève, la Commune de Meyrin, le Canton et Pro Helvetia selon la clé figurant au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la Compagnie Alias. Elle s'intitule « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». La part conservée par la Compagnie Alias est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Part de subventions non dépensée » figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant au présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La Compagnie Alias conserve 45 % de son résultat annuel. Le solde est réparti entre la Ville de Genève, la Commune de Meyrin, le Canton et Pro Helvetia au pro rata de leur financement.

A l'échéance de la convention, la Compagnie Alias conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à la Ville de Genève, à la Commune de Meyrin, au Canton et à Pro Helvetia.

A l'échéance de la convention, la Compagnie Alias assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 10 - Rapport d'activités et comptes

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard fin mars à la Ville de Genève, à la Commune de Meyrin, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants :

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée,
- énumération des principales évolutions et modifications,
- comptes annuels présentés selon les normes Swiss GAAP RPC et en conformité avec la directive transversale du Canton sur la présentation des états financiers,
- tableau de bord.

Article 11 - Echanges d'informations

Au mois de novembre de chaque année, la Compagnie Alias remet son programme annuel (de janvier à décembre) à la Ville de Genève, à la Commune de Meyrin, au Canton et à Pro Helvetia.

Le programme contient les éléments suivants :

- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités),
- plan financier actualisé et budget pour les tournées.

Chaque partie s'engage à communiquer aux quatre autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité pour la compagnie Alias de fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en

informera les parties subventionnantes qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

La division danse de Pro Helvetia est l'interlocuteur de la Compagnie Alias pour toutes ses éventuelles questions.

Les partenaires de la convention se rencontreront au printemps 2010 pour un échange d'informations.

Article 12 - Promotion des activités

Sur tout document promotionnel produit par la Compagnie Alias doit figurer de manière visible la mention « Avec le soutien de la Ville de Genève, de la Commune de Meyrin, de la République et canton de Genève et de Pro Helvetia ». Les logos et armoiries des parties subventionnantes doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents.

Dans le cadre de leurs moyens de communication existants, la Ville de Genève, la Commune de Meyrin, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie Alias.

Article 13 - Annonces de représentations à l'étranger

La Compagnie Alias s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (adresses : cf. annexe 1).

Article 14 - Evaluation

Début 2011, dernière année de validité de la convention, les parties procéderont à une évaluation conjointe des exercices 2009 et 2010 ainsi que des éléments connus de 2011. Le rapport d'évaluation sera terminé au plus tard fin mars 2011. Il servira de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation sera menée conjointement par la Ville de Genève, la Commune de Meyrin, le Canton et la Compagnie Alias, avec la participation de Pro Helvetia.

Elle portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention:

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires,
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie Alias (objectifs artistiques et travail de sensibilisation),
- le respect du plan financier triennal,
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'évolution de la Compagnie Alias,
- l'atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord.

L'évaluation tiendra également compte des contextes économique et artistique aux niveaux fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

Article 15 - Durée et renouvellement

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période.

Les subventionneurs décideront avant fin avril 2011 si la Compagnie Alias sera ou non proposée pour une prochaine convention de soutien conjoint. La décision définitive portant sur la conclusion d'une nouvelle convention de trois ans sera prise avant fin juin 2011. Le renouvellement d'une convention se décide à l'unanimité.

Article 16 - Résiliation du contrat

La convention peut être dénoncée sur demande d'un des partenaires avec effet rétroactif à compter du moment où les conditions requises ne sont plus réunies, conformément aux bases légales relatives à l'octroi des subventions. Dans ce cas, la restitution des subventions peut être exigée pro rata temporis.

La convention peut être dénoncée si la Compagnie Alias déplace son siège social dans une autre commune ou un autre canton.

La convention devient caduque à compter de la date où la Compagnie Alias procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

Article 17 - Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur après ratification par le Conseil d'Etat par voie d'arrêté et signature des autres parties.

Fait à Genève le 8 avril 2009 en cinq exemplaires originaux.

Pour la République et Canton de Genève :

Charles Beer

Conseiller d'Etat chargé du département de
l'instruction publique



Pour la Ville de Genève :

Patrice Mugny

Conseiller administratif chargé du département
de la culture



Pour la Commune de Meyrin :

Monique Boget

Conseillère administrative chargée de la
culture



Pour Pro Helvetia :

Pius Knüsel

Directeur



Andrew Holland

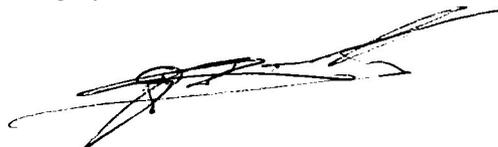
Chef de la division danse



Pour l'association Compagnie Alias :

Guilherme Botelho

Chorégraphe



Laura Gamboni

Présidente de l'association



Annexe 1

Adresses et contacts

Adresses de liaison pour annonces de représentations à l'étranger :
<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/reps.htm>

Adresses pour les logos :

- www.ville-ge.ch/culture/services_ac/logos.html
- www.geneve.ch
- www.prohelvetia.ch

Compagnie Alias
24b chemin Frank-Thomas
1208 Genève

022 731 23 61
administration@alias-cie.ch

Compte postal

Les versements sont effectués sur le compte suivant :
12-11697-9

Annexe 2

Tableau de bord

valeurs cibles	2008 CSC 2006-2008	2009	2010	2011
----------------	-----------------------	------	------	------

Indicateurs généraux

Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)					
	Nombre de personnes					
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année					
	Nombre de personnes					

Indicateurs d'activité

Nombre de représentations	Nombre total de représentations durant l'année					
Nombre de productions	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année	2 créations entre 2009-2011				
Nombre de reprises	Nombre de spectacles en reprise durant l'année					
Nombre de représentations en tournée	Nombre de représentations dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger .	18 par année minimum en moyenne				
Lieux	Nombre de lieux des tournées dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger (joindre liste en annexe)	10 lieux différents min.				
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève					
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée)					
Activités pédagogiques	Nombre d'heures destinées à des élèves de la commune de Meyrin	15h min. par année				
	Nombre d'élèves du DIP ayant participé à des activités pédagogiques (y.c. élèves de Meyrin)					

Indicateurs financiers

Charges de production	Charges de production+coproduction+accueil	cf. plan financier				
Charges de fonctionnement	Charges totales - charges de production					
Recettes propres	Billetterie+autres recettes propres+dons divers					
Subventions	Subventions Etat+Villes GE et Meyrin+PH (y.c. subv. en nature)					
Recettes totales	Recettes propres+subv. Etat+Villes GE et Meyrin+PH+autres recettes					
Charges totales	Charges totales y.c. amortissements					
Résultat d'exploitation	Résultat net					

Ratios

Part d'autofinancement	Recettes propres/total recettes					
Part de financement public	Subventions/total recettes					
Part des charges de production	(Ch. de production+coproduction)/ charges totales					
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement/charges totales					
Taux de fréquentation	Nb de spectateurs/nb de spectacles x nb de places					
Taux de rayonnement	Nb de représentations en tournée/nb de représentations total durant l'année					

A l i a s

PROJETS
ARTISTIQUES

2009-2011

ACTIVITES 2009-2011

- Créations 2009
- Création 2010
- Création 2011
- Les tournées
- Autres activités

Créations 2009

O avesso do avesso

Que regarde-t-on ? Cet homme qui erre en lui-même dans une forêt humaine à l'aspect immobile. Cet homme qui tend les bras, s'affole, traversant cette forêt humaine, se servant d'elle, de sa force, de ses appuis, du battement de sa sève. Pour marcher encore, pour traverser la vie, la sienne, celle des autres. Pour suivre une chimère. Que regarde-t-on ? La forêt, ses yeux innombrables et ses attitudes infinies. Ses formes uniques et ses vibrations intimes. Ses masques et ses boucliers. Sa peau nue. Que regarde-t-on ? Cette femme chevauchant, à cru et à la vue de tous, son phantasme, un homme à terre gigotant au plus profond d'elle alors que nous imaginons nos mains là-dedans, notre désir d'y aller, notre crainte de brûler par les yeux de tous ceux qui entourent. Que regarde-t-on ? Des êtres qui nous regardent en des situations miroitantes qui nous renvoient sans cesse à nous même. Vertige des miroirs. Que regarde-t-on ? Sinon ce qui parle de nous à l'envers de l'envers.

Pour cette nouvelle création, Guilherme Botelho a souhaité la participation active de nombreux figurants venus de la rue, des maisons, des bureaux...Enfin, de la vie à l'extérieur d'un plateau de danse. Et c'est l'humanité chère au chorégraphe qui est franchement convoquée sur scène. Les danseurs évoluent au milieu de ces gens venus d'ailleurs. Les figurants nous figurent au plus près de ce que nous sommes, c'est une évidence qu'il est bon de répéter ici. Ils nous offrent leurs postures, leur histoire, leurs rêves, leurs impasses, leurs blessures, leurs visages attentifs. Un souffle habité. Ce regard porté sur la scène entrain de se jouer autour d'eux. Ils se tiennent, sentinelles précieuses, au beau milieu de l'art et de l'interprétation d'**O avesso do avesso**, à l'envers de l'envers, pour nous permettre peut-être d'y voir plus clair. Pour nous aider un temps, nous accompagner de l'autre côté de la chorégraphie et de nous-mêmes.

Pâte humaine de tous ces corps qui nous ressemblent en ce manque de souplesse, ces jambes lourdes. Ces yeux d'une couleur insensée, ces épaules douces. Cette légère boiterie. En cette petitesse, cette grandeur, cette grosseur, cette lourdeur, ces mains rouillées, cette peau fragile, cette coquetterie. En cette faible musculature...Cette figuration nous place au cœur de la création et des questions les plus brutales de l'existence.

Guilherme Botelho se servira pour ce spectacle de l'immobilité des figurants comme zone franche de tous les possibles. Comme approfondissement de soi révélant l'autre. Comme exploration du souvenir. L'immobilité comme transport d'émotions. Il se servira de l'immobilité comme d'un vase communiquant du public à l'intime, d'un monde connu à l'autre moins avoué, d'un rêve à l'autre, à l'envers de l'envers.

Résidence de Saussure

Alias et Guilherme Botelho ont fait acte de candidature pour la résidence au Collège de Saussure. Cette résidence s'inscrit presque logiquement dans la vie de la compagnie. D'une part parce qu'elle sera l'occasion d'aborder une partie de la population, et de la vie, que Guilherme Botelho a rarement questionné, d'autre part comme le prouvent nos nombreux projets (depuis 1999) elle rentrera dans un processus pédagogique que nous avons de tout temps inclus dans nos missions.

Elle répond au souci constant de la compagnie de se mettre à portée du public, non pas en simplifiant ou bêtifiant son travail, mais en montrant au public que la danse, la culture, l'art, n'est qu'une expression de la vie dont nous pouvons tous avoir les clés.

Résidence de Saussure : Le projet artistique

Un dispositif scénographique empêche le public de voir l'intégralité de la scène. Chaque spectateur ne voit donc qu'une partie du spectacle. Cependant chaque scène est visible par au moins une partie du public. Privé de la vision totale du plateau, cette scénographie demande à chaque spectateur d'imaginer ce qui est caché à son regard, dans la partie de la scène qui ne lui est pas montrée.

Notre besoin de remplir un vide, de combler les inconnues d'une histoire, d'imaginer ce que l'on ne voit pas est le moteur de cette pièce.

Le spectateur deviendra à son tour une composante du spectacle. En effet, les réactions du spectateur bénéficiant de la vision complète d'une scène, donnera sans le vouloir, par ses réactions, des indices sur ce qu'il regarde à celui qui ne peut pas voir la scène. Créant sans doute des quiproquos, des incompatibilités dans la confrontation des vérités des uns et des autres. Celui qui voit et croit comprendre la situation et celui qui ne voit pas mais qui ne peut s'empêcher d'avoir une lecture de ce qu'il voit, ou pour le moins une attente.

La vision est souvent le premier sens que nous utilisons et celui auquel nous donnons facilement du crédit. Le voir pour le croire, jeter un œil, au premier regard... notre monde tourne autour du regard.

Contrairement à l'odorat, au toucher, au goût, la vision ne demande aucune intimité, et souvent n'en crée aucune. Nous croisons quotidiennement un nombre incalculable de personnes. Nous ne connaissons rien d'eux, si ce n'est les informations laissées par leur apparence, leur façon de bouger, de se positionner dans l'espace, les tics et attitudes livrés sans pudeur.

Le corps est un moyen de communication que nous croyons maîtrisé, dompté par notre apparence. Mais il nous échappe sans cesse, et raconte souvent plus que ce que nous voulons, pouvant aller jusqu'à nous trahir.

Le langage verbal n'est qu'une partie du message que l'on transmet. Notre corps est un vecteur tout aussi important de notre communication. Dans le même ordre d'idée, le corps, l'apparence de l'autre nous apparaît comme un décodeur.

Mais c'est oublier que souvent, notre vision est tronquée, partielle, et soumise au dictat de notre propre perception et de nos attentes.

Création 2010

Un solo. Un danseur, une personne prise dans le tourment de ces excès.

Le personnage de base est simple, empâté, légèrement maladroit, timide, banal. On le découvre dans sa chambre, représentée par un lit partiellement installé en coulisse, des photos de vacances fixées aux pendrillons. De la coulisse opposée émerge son environnement professionnel. Ses collègues, ses supérieurs avec lesquels il a des relations pendant le spectacle restent invisibles du public.

Dans un dispositif scénique théâtral, c'est d'un travail essentiellement chorégraphique qu'il s'agit. C'est le corps et la danse qui exprimeront les déséquilibres cachés du personnage. Ses attitudes banales entraineront le danseur dans des chorégraphies à la limite du contrôle lorsque ces mêmes caractéristiques seront poussés à l'extrême.

Aussi banale qu'elle soit, chaque règle de comportement social mène à un déséquilibre certains dès qu'elle dépasse la norme communément admise. Ces déséquilibres seront le moteur du spectacle.

Création 2011

Une image arrêtée. Une image forte, spectaculaire. Une explosion, un accident, un tremblement de terre, un mouvement violent figé sur scène par une scénographie très explicite. Être au cœur de l'instant, à ce moment déjà trop tard, où tout est déjà arrivé, mais où les conséquences ne sont pas encore tirées. Créer l'instant où tout doit changer.

Une scène figée, mais la vie autour. Une projection de la vie interprétée par 6 danseurs. Que se passera-t-il après, alors que le moment n'est pas fini ? Tout redevient possible, ou rien ? Renaitre ou disparaître, saisir une nouvelle chance ou croire que tout est fini ?

L'instant figé, a tout jamais gravé dans notre mémoire, est-il responsable de changement, en offre-t-il la possibilité ? Quelle part le hasard a-t-il dans notre vie ? Quel est notre espace de liberté face la vie qui avance, sans attention, sans intention ?

Guilherme Botelho poursuit son travail de réflexion sur l'individu. Sur les moteurs d'une vie, ce qui pousse à agir ou à attendre, ce qui nous paralyse ou nous entraîne inexorablement sur une pente, choisie ou subie.

Une fois encore, plus que d'apporter un point de vue, Alias propose de chercher avec les danseurs la multiplicité des hypothèses, et de partager avec le public le foisonnement des réponses.

Les tournées

Comme elle le fait depuis ses débuts, Alias met tout en œuvre pour parvenir à faire vivre ses spectacles en Suisse et à l'étranger.

À l'exception notable de Frankenstein !, réussite artistique mais coût trop élevé, les spectacles d'Alias connaissent généralement un bon succès de tournée. I want to go home (janvier 2006), premier spectacle à avoir bénéficié de la convention conjointe à été joué à 26 reprises dans 17 villes et 7 pays différents. Approcher la poussière (septembre 2007) a déjà pu être vu 10 fois dans 7 villes et 5 pays. L'ange du foyer, toute dernière création d'Alias, a déjà déclenché de nombreux contacts. De plus Alias participe régulièrement à des manifestations où nous proposons des créations spécifiques, basées sur un travail d'improvisation, essence même de notre processus de création (ex : 0,05‰ tanzfaktor, Charge utile - Seine de danse-Paris Nanterre....).

Même s'il est plus difficile que par le passé de remplir un calendrier de longs mois à l'avance, les chiffres de ces 3 dernières années, celles bénéficiant du soutien conjoint, montrent bien qu'Alias reste une compagnie demandée, capable de répondre favorablement à toutes les demandes qui lui sont faites.

Il est à noter aussi qu'Alias a la chance de laisser un souvenir derrière elle, ce qui amène régulièrement des théâtres à nous demander d'anciens spectacles. Ainsi nous rejouerons prochainement Le poids des éponges, ainsi une tournée de L'odeur du voisin (spectacle de 2001) fait-elle aujourd'hui l'objet d'une demande pour plusieurs dates.

Bien sûr, Frankenstein ! a été un frein aux chiffres, mais le reste des productions de ces 3 dernières années montre bien qu'Alias possède toujours le même potentiel de séduction auprès des programmateurs et des spectateurs.

Tournées à venir :

* dates encore en discussions.

L'odeur du voisin	27.03.09	Centre Culturel d'Eaubonne – France
L'odeur du voisin	31.03.09	Théâtre Paul Eluard – Bezons – France
0,5‰ *	01.04.09	Centre culturel Suisse - Paris - France
L'odeur du voisin	03.04.09	Espace culturel Lucien Jean – Marly – France
Approcher la poussière	04.04.09	Posthof – Linz – Autriche
O avesso do avesso	05 au 08.05.09	Théâtre Forum Meyrin – Suisse
0,5‰	10.05.09	Festival exister 2009 - Milan – Italie
Approcher la poussière *	juin.09	ITF Varna Summer – Varna – Bulgarie
Approcher la poussière *	juin.09	Sofia – Bulgarie
Approcher la poussière *	juin.09	tournée Brésilienne
Approcher la poussière *	02.10.09	Landquart – Suisse
I want to go home	20.03.10	Théâtre Copeaux – St Étienne - France

Projet pédagogique

Alias poursuivra sa mission de sensibilisation à la danse contemporaine débutée il y a bientôt 10 ans. Depuis 2003, date du partenariat avec le Forum Meyrin, les écoles primaires de Meyrin ont l'opportunité de participer au projet « Danse à l'école », dirigé par Caroline de Cornière.

Chaque année deux classes participent au projet (4 en 2008 grâce au soutien exceptionnel des Fonds vivre ensemble). Les élèves d'instituteurs volontaires découvrent, par l'improvisation, leur liberté d'expression et leur créativité. Le projet se conclut sur la scène du Forum Meyrin où les enfants offrent une présentation du spectacle qu'ils ont créé devant les autres classes de l'école (environ 500 élèves). Cette expérience est une réelle réussite et se poursuivra.

Dans le cadre de « Les arts et l'enfant », Alias poursuivra également son travail et l'ouverture de ses portes pour le plus grand nombre d'enfant possible.

Lors des tournées de notre spectacle tout public l'Ange du foyer, nous envisageons de proposer à posteriori, pour des classes volontaires ayant assisté à la représentation un retour corporel sur le spectacle.

Pour mener à bien ses projets de sensibilisation et pour trouver une cohérence dans son travail, Alias à trouver important d'engager Caroline de Cornière au poste spécifique de responsable pédagogique. Sa longue expérience de la sensibilisation auprès des enfants et sa connaissance parfaite de la compagnie Alias en fait la personne idéale à un tel poste. Au delà de poursuivre le travail déjà accompli, sa tâche consistera également à développer de nouveaux concepts.

Ecole de danse de Genève – Ballet junior

Pendant deux ans la compagnie Alias et plus particulièrement son chorégraphe Guilherme Botelho seront associés au Ballet Junior. Un projet commun est actuellement en cours d'élaboration. Il s'agira d'un projet de formation professionnelle, permettant aux élèves de l'école d'aborder le travail très spécifique d'Alias. Dans cet optique, les membres de la compagnie se rendront régulièrement à l'école de danse, mais aussi, les portes de la compagnie seront largement ouvertes aux danseurs du ballet junior afin de leur permettre de côtoyer des danseurs professionnels au cœur de leurs activités. Nous apporterons toute notre expérience à ces jeunes danseurs. Nous les aiderons à prendre conscience de tous les aspects du métier de danseur, et aussi à leur faire découvrir, de l'intérieur la vie d'une compagnie.

Au terme de ces deux années un spectacle sera créé sous la direction de Guilherme Botelho.

Alias

BUDGET PREVISIONNEL "Années 2009-2010-2011"

	2009	2010	2011	2009-2011
charges annuelles	834'417	757'896	901'613	2'493'926
produits annuels	838'000	793'000	863'000	2'494'000
résultat	3'583	35'104	-38'613	74

BUDGET PREVISIONNEL

"Année 2009"

Total salaires annuels	578'967
Total frais "artistiques"	148'000
Total frais "exploitation"	104'250
Total frais projet pédagogique (hors frais inclus dans fonctionnement Alias)	3'200
Total des charges annuelles 2009	834'417
Total des subventions et dons	625'000
vente des spectacles	210'000
produits divers	3'000
Total des produits annuels 2009	838'000

Total des salaires bruts AVS annuels 2009	490'650
---	---------

Total des charges annuelles 18%	88'317
---------------------------------	--------

Total salaires annuels 2009	578'967
-----------------------------	---------

	Nombre	Quantité	Unité	%	Tarif
SALAIRES FIXES					277'465
direction artistique	1	12 mois			78'000
direction administrative	1	12 mois		43	33'540
direction technique	1	12 mois		40	31'200
promotion / diffusion	1	12 mois		50	30'000
chargée de production	1	12 mois		45	27'000
responsable pédagogique	1	12 mois		20	14'400
comptabilité	1	12 mois		20	15'600
Technicien	1	12 mois		10	5'400
Charges sociales		18%	de 235'140		42'325

	Nombre	Quantité	Unité	%	Tarif
SALAIRES O avesso do Averso (HORS SALAIRES FIXES)					183'502
Danseurs	7	3.5 mois			110'250
Création lumières					8'260
Création costumes					10'000
Création musicale					8'000
Scénographie					10'000
technicien	2	1 mois			9'000
Charges sociales		18%	de 155'510		27'992

	Nombre	Quantité	Unité	%	Tarif
SALAIRES TOURNEES (HORS SALAIRES FIXES)					118'000
régisseur lumière	1	2 mois			12'000
régisseur son	1	1 mois			5'500
danseur	5	3 mois			82'500
Charges sociales		18%	de 100'000		18'000

Total frais "artistiques" 2009	148'000
---------------------------------------	----------------

Total frais de créations	67'500
---------------------------------	---------------

O avesso do avesso

Défraiement, déplacement, séjour, permis et visa	5'000
costumes	8'000
décor	25'000
musique	1'500
lumière	1'000
achat et location matériel technique	4'000
accessoires	5'000
photo	1'000
documentation	1'000
promotion / graphisme	8'000
audition - workshop	4'500
charge extraordinaires et divers	3'500

Total frais de tournées	80'500
--------------------------------	---------------

Défraiement, déplacement, séjour, permis et visa	30'000
costumes et accessoires	2'500
décor	10'000
musique	1'000
lumière	1'500
achat et location matériel technique	2'000
transport du décor	25'000
promotion et représentation	1'000
audition reprise de rôle	1'000
frais reprise de rôle	5'000
Frais d'assurances	1'500

Total frais "exploitation" 2009	104'250
--	----------------

Total frais administratif	25'300
----------------------------------	---------------

intérêt - frais bancaires et postaux	700
frais de port généraux	600
téléphone	8'500
honoraires fiduciaire	4'000
Assurance - impôts - taxes	10'000
charges extra et divers	500
Abonnements - Cotisations	400
défraiement et déplacement administratif	300
autres frais de personnel	300

Total frais de fonctionnement	72'500
--------------------------------------	---------------

Loyer	54'000
Charges : chauffage, électricité...	3'400
entretien des véhicules	4'000
parking, carburant...	2'500
entretiens et aménagement des locaux	1'100
Entretien et achat matériel technique	2'000
frais informatiques	1'500
fournitures de bureau	3'000
Charges extraordinaires et divers	1'000

Total frais de promotion	6'450
---------------------------------	--------------

Frais déplacement et séjour	1'500
frais de représentations	300
frais de conception vidéo	500
frais de port	1'500
frais extraordinaires et divers	600
site internet	250
support à graver - CD - DVD	1'800

Total frais projet pédagogique 2009 (hors salaires et fonctionnement Alias)	3'200
--	--------------

Défraiement, déplacement, séjour, permis et visa	1'000
costumes	500
décor	0
musique	1'200
documentation	250
charge extraordinaires et divers	250

Total des subventions et dons 2009	625'000
---	----------------

Convention conjointe (Ville - Etat - Pro Helvetia - Meyrin)	480'000
Fondation Meyrinoise pour la culture, ...	100'000
autres	45'000

vente des spectacles 2009	210'000
----------------------------------	----------------

BUDGET PREVISIONNEL

"Année 2010"

Total salaires annuels	530'646
Total frais "artistiques"	115'900
Total frais "exploitation"	105'850
Total frais projet pédagogique (hors frais inclus dans fonctionnement Alias)	5'500
Total des charges annuelles 2010	757'896

Total des subventions et dons	580'000
vente des spectacles	210'000
produits divers	3'000
Total des produits annuels 2010	793'000

Total des salaires bruts AVS annuels	449'700
--------------------------------------	---------

Total des charges annuelles 18%	80'946
---------------------------------	--------

Total salaires annuels 2010	530'646
-----------------------------	---------

	Nombre	Quantité	Unité	%	Tarif
SALAIRES FIXES					295'236
direction artistique	1	12 mois			78'000
direction administrative	1	12 mois		45	6'500 35'100
direction technique	1	12 mois		45	6'500 35'100
promotion / diffusion	1	12 mois		50	5'500 33'000
chargée de production	1	12 mois		50	5'500 33'000
responsable pédagogique	1	12 mois		20	6'000 14'400
comptabilité	1	12 mois		20	6'500 15'600
Technicien	1	12 mois		10	5'000 6'000
Charges sociales		18%	de 250'200		45'036

	Nombre	Quantité	Unité	%	Tarif
SALAIRES CREATION (HORS SALAIRES FIXES)					78'470
Danseurs	1	5 mois			5'000 25'000
Création lumières					8'000
Création costumes					6'000
Création accessoires					2'500
Création musique					8'000
Scénographie					12'000
technicien	1	1 mois			5'000 5'000
Charges sociales		18%	de 66'500		11'970

	Nombre	Quantité	Unité	%	Tarif
SALAIRES TOURNEES (HORS SALAIRES FIXES)					156'940
régisseur lumière	1	2 mois			6'000 12'000
régisseur son	1	1 mois			5'500 5'500
danseur	7	3 mois			5'500 115'500
Charges sociales		18%	de 133'000		23'940

Total frais "artistiques" 2010	115'900
---------------------------------------	----------------

Total frais de créations	35'400
---------------------------------	---------------

Défraiement, déplacement, séjour, permis et visa	500
costumes	2'000
décor	15'000
musique	200
lumière	1'500
achat et location matériel technique	2'000
accessoires	1'500
photo	1'000
documentation	1'700
promotion / graphisme	8'000
audition - workshop	0
charge extraordinaires et divers	2'000

Total frais de tournées	80'500
--------------------------------	---------------

Défraiement, déplacement, séjour, permis et visa	30'000
costumes et accessoires	2'500
décor	10'000
musique	1'000
lumière	1'500
achat et location matériel technique	2'000
transport du décor	25'000
promotion et représentation	1'000
audition reprise de rôle	1'000
frais reprise de rôle	5'000
Frais d'assurances	1'500

Total frais "exploitation" 2010	105'850
--	----------------

Total frais administratif	26'300
----------------------------------	---------------

intérêt - frais bancaires et postaux	700
frais de port généraux	600
téléphone	8'500
honoraires fiduciaire	4'000
Assurance - impôts - taxes	11'000
charges extra et divers	500
Abonnements - Cotisations	400
défraiement et déplacement administratif	300
autres frais de personnel	300

Total frais de fonctionnement	73'100
--------------------------------------	---------------

Loyer	54'000
Charges : chauffage, électricité...	4'000
entretien des véhicules	4'000
parking, carburant....	2'500
entretiens et aménagement des locaux	1'100
Entretien et achat matériel technique	2'000
frais informatiques	1'500
fournitures de bureau	3'000
Charges extraordinaires et divers	1'000

Total frais de promotion	6'450
---------------------------------	--------------

Frais déplacement et séjour	1'500
frais de représentations	300
frais de conception vidéo	500
frais de port	1'500
frais extraordinaires et divers	600
site internet	250
support à graver - CD - DVD	1'800

Total frais projet pédagogique 2010 (hors salaires et fonctionnement Alias)	5'500
--	--------------

Défraiement, déplacement, séjour, permis et visa	1'000
costumes	1'500
décor	500
musique	1'500
documentation	500
charge extraordinaires et divers	500

Total des subventions et dons 2010	580'000
---	----------------

Convention conjointe (Ville - Etat - Pro Helvetia - Meyrin)	480'000
Fondation Meyrinoise pour la culture, ...	65'000
autres	35'000

vente des spectacles 2010	210'000
----------------------------------	----------------

BUDGET PREVISIONNEL

"Année 2011"

Total salaires annuels	632'763
Total frais "artistiques"	157'500
Total frais "exploitation"	105'850
Total frais projet pédagogique (hors frais inclus dans fonctionnement Alias)	5'500
Total des charges annuelles 2011	901'613

Total des subventions et dons	650'000
vente des spectacles	210'000
produits divers	3'000
Total des produits annuels 2011	863'000

Total des salaires bruts AVS annuels	636'240
--------------------------------------	---------

Total des charges annuelles 18%	96'523
---------------------------------	--------

Total salaires annuels 2011	632'763
-----------------------------	---------

	Nombre	Quantité	Unité	%	Tarif
SALAIRES FIXES					304'723
direction artistique	1	12 mois			81'600
direction administrative	1	12 mois		45	36'720
direction technique	1	12 mois		45	36'720
promotion / diffusion	1	12 mois		50	33'000
chargée de production	1	12 mois		50	33'000
responsable pédagogique	1	12 mois		20	15'600
comptabilité	1	12 mois		20	15'600
Technicien	1	12 mois		10	6'000
Charges sociales		18%	de 258'240		46'483

	Nombre	Quantité	Unité	%	Tarif
SALAIRES CREATION (HORS SALAIRES FIXES)					171'100
Danseurs	3	4 mois			60'000
Danseurs	3	2 mois			30'000
Création lumières					8'000
Création costumes					12'000
Création accessoires					5'000
Création musicale					8'000
Scénographie					12'000
technicien	2	1 mois			10'000
Charges sociales		18%	de 145'000		26'100

	Nombre	Quantité	Unité	%	Tarif
SALAIRES TOURNEES (HORS SALAIRES FIXES)					156'940
régisseur lumière	1	2 mois			12'000
régisseur son	1	1 mois			5'500
danseur	7	3 mois			115'500
Charges sociales		18%	de 133'000		23'940

Total frais "artistiques" 2011	157'500
---------------------------------------	----------------

Total frais de créations	71'000
---------------------------------	---------------

Défraiement, déplacement, séjour, permis et visa	8'000
costumes	15'000
décor	20'000
musique	2'500
lumière	1'500
achat et location matériel technique	2'500
accessoires	2'000
photo	1'000
documentation	1'500
promotion / graphisme	8'000
audition - workshop	5'000
charge extraordinaires et divers	4'000

Total frais de tournées	86'500
--------------------------------	---------------

Défraiement, déplacement, séjour, permis et visa	35'000
costumes et accessoires	2'500
décor	10'000
musique	1'500
lumière	1'500
achat et location matériel technique	2'500
transport du décor	25'000
promotion et représentation	1'000
audition reprise de rôle	1'000
frais reprise de rôle	5'000
Frais d'assurances	1'500

Total frais "exploitation" 2011	105'850
--	----------------

Total frais administratif	26'300
----------------------------------	---------------

intérêt - frais bancaires et postaux	700
frais de port généraux	600
téléphone	8'500
honoraires fiduciaire	4'000
Assurance - impôts - taxes	11'000
charges extra et divers	500
Abonnements - Cotisations	400
défraiement et déplacement administratif	300
autres frais de personnel	300

Total frais de fonctionnement	73'100
--------------------------------------	---------------

Loyer	54'000
Charges : chauffage, électricité...	4'000
entretien des véhicules	4'000
parking, carburant...	2'500
entretiens et aménagement des locaux	1'100
Entretien et achat matériel technique	2'000
frais informatiques	1'500
fournitures de bureau	3'000
Charges extraordinaires et divers	1'000

Total frais de promotion	6'450
---------------------------------	--------------

Frais déplacement et séjour	1'500
frais de représentations	300
frais de conception vidéo	500
frais de port	1'500
frais extraordinaires et divers	600
site internet	250
support à graver - CD - DVD	1'800

Total frais projet pédagogique 2011 (hors salaires et fonctionnement Alias)	5'500
--	--------------

Défraiement, déplacement, séjour, permis et visa	1'000
costumes	1'500
décor	500
musique	1'500
documentation	500
charge extraordinaires et divers	500

Total des subventions et dons 2011	650'000
---	----------------

Convention conjointe (Ville - Etat - Pro Helvetia - Meyrin)	480'000
Fondation Meyrinoise pour la culture, ...	100'000
autres	70'000

vente des spectacles 2011	210'000
----------------------------------	----------------